

Mandat du Groupe de travail sur la DNUDPA de la SCÉ

31 octobre 2022

Contexte

En 2021, le gouvernement du Canada a approuvé la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). Auparavant, à titre d'organisation nationale, la Société canadienne d'évaluation (SCÉ) avait pris un engagement en matière de sensibilisation et d'action pour l'équité, la diversité, l'inclusion, la durabilité environnementale et la promotion des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). La SCÉ souhaite maintenant déterminer le sens des principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) pour l'évaluation professionnelle au Canada, ainsi que les gestes à poser. Cette attention portée à la DNUDPA vise à amplifier et renforcer la mise en œuvre de la réponse de la SCÉ à la CVR.

Mandat et pouvoirs

Le Conseil d'administration de la SCÉ donne au Groupe de travail sur la DNUDPA le mandat de l'orienter sur la façon de faire valoir les principes de la DNUDPA et de contribuer à sa mise en œuvre. Plus précisément, le mandat du groupe de travail consiste à :

- respecter les pouvoirs fondés sur les distinctions qu'ont les Premières Nations, les Inuits et les Métis de déterminer la façon dont il convient d'adopter et de mettre en œuvre les principes de la DNUDPA;
- examiner la DNUDPA et en considérer les implications pour la SCÉ ainsi que pour la théorie et la pratique de l'évaluation au Canada;
- examiner les progrès réalisés par la SCÉ quant au soutien à la promotion de la CVR et considérer en quoi l'attention portée à la DNUDPA peut amplifier et renforcer ces progrès;
- étudier la documentation relative à la DNUDPA, y compris les guides ou pratiques d'excellence applicables en lien avec la mise en œuvre de la DNUDPA;
- élaborer des recommandations au Conseil d'administration de la SCÉ sur la promotion de la DNUDPA, ainsi qu'une proposition de plan d'action; ces recommandations pourraient comprendre une ébauche de motion à déposer à l'Assemblée générale annuelle 2023 de la SCÉ, ainsi qu'une perspective sur le renouvellement du Plan stratégique de la SCÉ;
- aider le Conseil d'administration de la SCÉ à interpréter les recommandations et à élaborer une réponse.

Composition du Groupe de travail

Le Groupe de travail visera une participation élargie et inclusive. Coprésidé par la présidence de la SCÉ et par une représentation des membres titulaires, il invitera à participer :

- les membres de la SCÉ inuits, métis et membres de Premières Nations;
- les réseaux d'évaluation autochtones tels qu'EvalIndigenous et la section Racines et relations de la *Revue canadienne d'évaluation de programme*;
- le CUEE;

- le Jury d'accréditation, le Comité d'apprentissage professionnel et le Comité sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la durabilité environnementale de la SCÉ;
- d'autres membres de la SCÉ, à déterminer par un appel de déclarations d'intérêt par l'entremise du Réseau national de la relève en évaluation, de l'infolettre nationale de la SCÉ et des présidences de section.

Autres activités de sensibilisation et de mobilisation

Tout au long de ce processus, le Groupe de travail fera appel aux conseils et à la sagesse d'un éventail de spécialistes : universitaires, chercheuses et chercheurs autochtones; évaluatrices et évaluateurs professionnels du Canada et d'ailleurs; gardiennes et gardiens du savoir traditionnel autochtone.

Calendrier

Le Groupe de travail tiendra sa première réunion à l'automne 2022. Les rapports d'étape au Conseil d'administration et aux membres titulaires seront présentés par les coprésidences dans le cadre des réunions régulières. Le plan de travail du Groupe de travail, les dates d'échéance et la liste des livrables seront harmonisés et coordonnés avec le cheminement critique de l'examen et du renouvellement du Plan stratégique 2019-2024 de la SCÉ. Le mandat du Groupe de travail sera en vigueur le temps qu'il faudra pour réaliser les principaux livrables du cheminement critique, l'objectif final étant l'achèvement d'ici le 1^{er} juillet 2024.

Réunions

Le Groupe de travail se réunira régulièrement, au moins une fois par mois, par Zoom.

Quorum et prise de décision

Un quorum est requis uniquement aux réunions où l'ordre du jour du Groupe de travail comprend la prise d'une décision concernant un plan d'action ou une recommandation au Conseil d'administration de la SCÉ. Le quorum est de 50 % des membres. Le Groupe de travail s'efforce de prendre ses décisions par consensus. Les processus sont guidés par les membres et conseils autochtones.